

Comité directeur de la Flotte du 13 septembre 2023

Décision 36-1. La direction de la Flotte est autorisée à poursuivre la programmation des missions des 4 premiers mois de l'année 2024, selon le calendrier 2024-02. Les autres missions seront arbitrées dans un second temps lorsque le budget 2024 sera connu.

Décision 36-2. Une fois que le budget et la programmation 2024 seront définitivement arrêtés, la direction de la Flotte préparera un courrier à la signature des membres du comité directeur de la Flotte, adressé à la DGRI et expliquant que si la subvention n'est pas augmentée durablement, il faudra diminuer les objectifs de nombre de jours à la mer.

Décision 36-3. Une fois la programmation 2024 arrêtée, la direction de la Flotte écrira aux chefs des missions écartées de la programmation définitive, pour leur indiquer la durée de prolongation de la validité de leur demande de campagne.

Décision 36-4. La direction de la Flotte produira pour fin octobre 2023 une note précisant l'expression du besoin scientifique en Antarctique de l'est, l'impact de l'option d'un navire partagé entre le Pacifique Ouest et l'Antarctique de l'Est sur les travaux scientifiques en Pacifique Ouest, et une estimation de l'augmentation du budget de fonctionnement annuel liée à ce choix.

Décision 36-5. Le principe d'un Appel à Manifestation d'Intérêt à deux volets présenté en séance est retenu et la DFO est autorisée à le mettre en ligne à partir du moment où les questions soulevées au sujet du volet n°2 sont instruites.

Décision 36-6. La direction de la Flotte proposera une date pour l'organisation d'une réunion de concertation en visioconférence entre la direction de la Flotte, la direction de l'IPEV, Alain Lagrange et lui-même.

Décision 36-7. Choix du nom du successeur du *Sepia*. La direction de la Flotte prendra contact avec le CLE de Wimereux, afin que celui-ci consulte les utilisateurs du *Sepia* actuel, et fournisse des propositions pour fin février 2024. Le comité directeur de la Flotte validera le choix du nom lors du comité directeur de mars 2024.

Décision 36-8. La direction de la Flotte prendra contact avec le CLE de Wimereux, le LOG et la DT INSU afin d'étudier la possibilité de déployer le navire successeur du *Sépia* en baie de Seine.

Décision 36-9. Choix du nom du NSH Manche-Atlantique. La CNFC consultera les utilisateurs des navires en manche-Atlantique, et fournira des propositions pour fin avril 2024. Le comité directeur de la flotte validera le choix du nom lors du comité directeur de juin 2024.

Décision 36-10. Une information sur l'état des campagnes non programmées sera donnée sous forme d'un webinaire de 2h en ligne, au moment de l'ouverture de l'AAP hauturier, fin juin début juillet. Il sera enregistré et laissé en ligne.